

[Text]

be eligible for 50-50 funding on operating and a top-up based on 70 per cent of the national average entitlement. I think that is way beyond what you are getting now under CAP. I mean, I know the argument. I do not want to get into that argument, but I simply want to say that when you look at the dollar amounts, it is way beyond, but that when you look at what the formula is, I really do not know how you can have a problem.

Mr. Hagerman: I will make the case. The case is actually made on page 2 in the table. We were informed by staff at Health and Welfare that the expected level of funding to maintain the 400,000 spaces is anywhere from \$700 million to \$1 billion in 1995. Then, when you do the numbers in terms of what it actually costs to provide quality service, we can then make that conclusion. I do not see the inconsistency, because, if we then operate back from this table, we could make the case as well.

When you get to year three and four and five, or maybe even year four, five and six, of the funding program, you will come into some very real problems in terms of actually being able to fund the quality service as it is expanding at the level that would permit staff to be paid the professional wages that we think they will have to be paid. So what I am saying is that, in terms of the logic, because of what we know about how much it costs to provide a quality service, as you saw in the video, and because of the earnings of staff, I would argue that by the fourth, fifth and sixth year, because of the CAP, there will be some real problems in terms of funding the system that we have already set up.

However, we are not prepared to argue one way or another as to when that situation will arise, because it all depends on the take-up rate of the various provinces and about five other factors. We cannot say with any certainty when that problem will arise, but we believe that we can say with a degree of certainty that after 1995 the problem is certainly going to be there and it will certainly have to be addressed.

The Chairman: I cannot help but make a comment. When the question was asked as to whether you would kill the bill or pass it, your answer was that you would kill it. You have shown us that there are things which could be made better in the years to come. Do you think you would be in a better position to improve those things if the bill is passed or if the bill is killed, where you would have to start anew proposing improvements to the bill?

Mr. Hagerman: Do you think we may be able to influence public policy in the sense of getting amendments after the bill?

The Chairman: There is a seven-year period where, in the light of experience, you could make your views known and push harder to have those changes made.

[Translation]

chapitre des contributions fédérales par enfant. Un plafond est donc fixé, et dans le cadre du partage des coûts durant la huitième année, les provinces auront droit à un financement représentant 50 p. 100 de leurs coûts de fonctionnement et à un rajout fondé sur 70 p. 100 de la quote-part nationale moyenne. Je pense que c'est beaucoup plus que ce que vous obtenez actuellement au titre du RAPC. Je connais les arguments invoqués. Je ne veux pas m'engager dans ce débat, mais simplement dire que lorsqu'on examine les sommes en cause, elles sont nettement supérieures, et qu'après examen de la formule, je ne vois vraiment pas où est le problème.

M. Hagerman: Je vais établir le bien-fondé de ce que nous avançons. Nos arguments sont en fait présentés au tableau de la page 2; le personnel de Santé et Bien-être social nous a indiqué que, d'après les prévisions, il faudra entre 700 millions de dollars et un milliard de dollars pour maintenir les 400 000 places en garderie en 1995. En conséquence, lorsqu'on fait les calculs en fonction de ce que coûtent réellement des services de qualité, on peut en arriver à cette conclusion. Je ne vois pas de contradiction dans tout cela, car même si l'on part de ce tableau, les arguments valent quand même.

À partir de la troisième, de la quatrième ou la cinquième année, ou peut-être même de la quatrième, de la cinquième et de la sixième années du programme de financement, on se heurtera à de véritables problèmes lorsqu'il s'agira de financer des services de qualité qui s'amélioreront au point que le personnel sera en droit de demander des honoraires de professionnels, honoraires qu'il faudra leur verser, selon nous. Aussi, ce que je veux dire, c'est que dans la mesure où nous savons, par expérience, ce qu'il nous en coûtera à peu près pour fournir des services de qualité comme ceux décrits dans le vidéo, et en raison des salaires des employés, j'estime moi aussi que dès la quatrième, la cinquième et la sixième années, en raison du RAPC, on se heurtera à de véritables problèmes quand viendra le moment de financer le système déjà en place.

Nous ne pouvons toutefois pas prédire quand cela se produira, car tout dépend du taux de participation des diverses provinces et de cinq autres facteurs environ. Nous ne pouvons pas dire avec certitude quand le problème se posera, mais nous croyons pouvoir dire, sans trop de risque de nous tromper, qu'après 1995, il se posera certainement et qu'il faudra y voir sans faute.

Le président: Je ne peux m'empêcher de faire cette remarque. Quand on vous a demandé si vous couleriez le projet de loi ou si vous l'adopteriez, vous avez dit que vous le couleriez. Vous nous avez démontré qu'il y avait des aspects qui pourraient être améliorés pour la septième année et celles à venir. À votre avis, seriez-vous mieux placé pour apporter ces améliorations si le projet de loi était adopté ou s'il était torpillé et qu'il fallait recommencer à neuf et proposer de nouvelles améliorations?

M. Hagerman: Pensez-vous que nous pourrions infléchir la politique gouvernementale de façon que des modifications soient apportées par la suite?

Le président: Vous avez une période de sept ans au cours de laquelle vous pourriez, à la lumière de l'expérience acquise,